

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 108 (1982)
Heft: 18

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
UIA, Hongkong Institute of Architects, OIS Property Development of Hongkong	Complexe résidentiel dans les sommets du « Peak », ville de Victoria, Hongkong	Concours international pour architectes diplômés	septembre 82	8/82 B 46
Commune de Lutry	Bâtiment pour les services industriels de Lutry VD, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis depuis le 1 ^{er} janvier 1981 au plus tard sur le territoire de la commune de Lutry; architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois établis sur le territoire des communes de Paudex, Belmont, Savigny, Villette, Grandvaux, Cully	17 sept. 82 (21 mai 82)	8/82 B 46
Baudepartement des Kantons Basel-Stadt, GGG Breite AG	Gestaltung des Areals Breite — Zentrum in Basel, CI	Alle im Wirtschaftsraum Nordwestschweiz (Kanton Basel-Stadt, Basel-Land, Bezirke Dorneck und Thierstein im Kt. Solothurn, Laufental im Kt. Bern, Bezirke Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1980 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Architekten und Planungsfachleute	30 sept. 82 (dès le 8 mars 82)	
Crédit Suisse, Genève	Création artisanale et industrielle à Genève	Créateurs domiciliés personnellement ou professionnellement à titre permanent dans le canton de Genève	30 sept. 82	14/82 B 82
Wiggins Teape, Multitec AG, Wankdorffeldstr. 66, 3000 Bern 22	Architekturgetreue Massstabzeichnungen	Int. Wettbewerb für Architekten, Architekturstudenten und andere	15 octobre 82	
Commune de Chermignon	Installations sportives et touristiques de Crans	Architectes résidant dans le canton du Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1982, aux architectes valaisans établis en Suisse et sur invitation à un certain nombre d'architectes de Suisse romande et du Tessin sélectionnés après dépôt de leur candidature (jusqu'au 11 juin 1982)	15 nov. 82 (21 juin 82)	13/82 B 78
Moneta AG und Einwohnergemeinde Baden	Überbauung am Cordulaplatz/Hintere Metzgassee in Baden, CP	Architekten, die seit mindestens dem 1. Januar 1981 in Baden niedergelassen sind (Wohn- oder Geschäftssitz) sowie Architekten mit Bürgerrecht in Baden	19 nov. 82 (30 juillet 82)	
Stadt Thun	Überbauung des Mühlenareals, Thun, CP	Fachleute, welche seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Bern ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Thun heimatberechtigt sind	3. déc. 82 (19 juin 82)	
Fondation pour l'Ecole de la construction et la FVE	Ecole de la construction et bâtiment administratif de la FVE à Tolochenaz	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois et établis professionnellement dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1981. Les concurrents peuvent collaborer avec un ingénieur civil	10 déc. 82 (1 ^{er} oct. 82)	13/82 B 78
Commune de Satigny GE	Salle omnisports et locaux annexes, CP	Architectes genevois établis dans le canton de Genève; architectes confédérés domiciliés et ayant un bureau dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1980; architectes étrangers domiciliés et ayant un bureau dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1972	20 déc. 82 (10 sept. 82)	15-16/82 B 86
Commune de Chêne-Bougeries GE	Aménagement du village de Chêne-Bougeries, CI	Concours ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture domiciliés à Genève avant le 1 ^{er} janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en architecture genevois, quel que soit leur domicile	29 déc. 82	11/82 B 70
Office des constructions fédérales, Lausanne	Logements (appartements et villas), Préverenges, CP	Tous les architectes établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1981, domiciliés dans le canton de Vaud ou originaires de ce canton, pour autant qu'ils puissent être reconnus par le Conseil d'Etat	24 janvier 83 (6 sept. 82)	14/82 B 82
Baudepartement des Kantons Solothurn	Kantonsspital in Olten, CP	Selbständige Architekten, die seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind	11 février 83 (23 juillet 82)	

Nouveaux dans cette liste

Ministère français de la Culture	Concours international pour la création de nouveaux meubles de bureau	Architectes d'intérieur, designers et plasticiens	29 déc. 82	18/82 B 97
Etablissement public pour l'aménagement de la région Défense, Etat français	Concours international, Centre international de la Communication, deux ministères, Paris, CP	Les concurrents devront justifier du droit d'exercer la profession d'architecte dans leur pays, avoir déjà réalisé un bâtiment public ou un ensemble de logements, avoir déjà participé à un concours d'architecture national ou international	1 ^{er} mars 83 (30 sept. 82)	18/82 B 98

Expositions

Ville de Lausanne, direction des Travaux	Ecole professionnelle, CP	Collège de Béthusy, rue Mathurin-Cordier 10, Aula, — du 3 au 13 septembre 1982, de 13 à 21 h.		
--	---------------------------	--	--	--

Carnet des concours

Ecole professionnelle, avenue Gindroz, Concours de projets

Exposition

La Direction des travaux de la Ville de Lausanne a organisé un concours de projets pour la construction d'une école professionnelle à l'avenue Gindroz. Les projets soumis à cette occasion feront l'objet d'une exposition, du 3 au 13 septembre 1982, à l'aula du Collège de Béthusy, rue Mathurin-Cordier 10, à Lausanne. Heures d'ouverture: de 13 heures à 21 heures.

Paris: ensemble «Tête-Défense»

Ouverture

L'Etablissement public pour l'aménagement de la région de la Défense (EPAD) organise pour le compte de l'Etat français un concours international d'architecture en vue de l'étude et de la réalisation de l'ensemble «Tête-Défense», comportant un centre international de la Communication et deux ministères. La surface hors-d'œuvre totale des bâtiments à édifier sera d'environ 150 000 m².

Cet ensemble représente la dernière tranche de construction du quartier de la Défense. La situation de l'ensemble «Tête-Défense» sur l'axe historique ouest de Paris, face à l'Arc de Triomphe, appelle une réalisation de grande qualité. En décidant d'y construire le centre international de la communication, le Gouvernement français entend marquer l'importance majeure que prendra la communication dans la vie des citoyens de tous les pays ainsi qu'une volonté d'ouverture internationale, notamment vers le tiers monde. L'architecture du futur centre devra s'inspirer de ces objectifs.

Etablissement de nouveaux modes relationnels entre les individus et les groupes sociaux, appropriation par l'usager des nouvelles technologies utilisées pour la communication, présentation de l'événement et spectacles audiovisuels, formation et création multimédias, accès aux mémoires, banques de données et diffusion de l'information seront autant de fonctions rassemblées en synergie dans un lieu largement ouvert au public qui sera le premier maillon d'un réseau national et international de la civilisation de demain.

Type de concours

Il s'agit d'un concours international à un degré, ouvert, sur esquisses, avec présélection éventuelle. Pour y participer, les concurrents devront:

- justifier du droit d'exercer la profession d'architecte dans leur pays,
- avoir déjà réalisé un bâtiment public ou un ensemble de logements et

- avoir déjà participé à un concours d'architecture national ou international.

Le jugement, respectant les règles de l'anonymat, sera le fait d'un jury international, conformément aux «Recommandations révisées concernant les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme» élaborées par l'UIA et l'UNESCO, adoptées en 1978.

Inscriptions et présélection éventuelle

Pour le cas où le nombre des candidatures dépasserait 500, les organisateurs recourront à une commission désignée par le jury pour sélectionner les candidats. Dans cette perspective, les concurrents devront joindre à leur demande d'inscription les documents suivants, au format A4 (21 x 29,7 cm):

- nom de l'architecte ou des architectes responsables, composition de l'équipe, adresse,
- attestation du droit d'exercice dans le pays de domicile,
- curriculum vitae de deux pages au maximum, faisant état des réalisations et des concours auxquels les candidats ont participé et
- deux photos des meilleures réalisations choisies par les candidats.

Aucun droit d'inscription ne sera exigé.

Prix

Le jury retiendra quatre projets, les présentera au président de la République auquel reviendra la décision finale (1), confirmant le choix de l'équipe d'architectes ou de l'architecte qui sera chargé de la réalisation de l'ensemble. Le jury disposera de deux millions de francs français pour les répartir entre les auteurs des projets retenus et ceux dont les projets lui auront paru mériter une mention spéciale. Les projets retenus et mentionnés seront exposés à Paris ou à la Défense et seront publiés.

Calendrier

- 30 septembre 1982: date limite d'inscription;
- octobre 1982: présélection éventuelle des candidats;
- 1^{er} novembre 1982: envoi des dossiers aux candidats;
- 1^{er} mars 1983: date limite de remise des projets;
- avril 1983: décision du jury.

Renseignements et inscriptions

Etablissement public pour l'aménagement de la région de la Défense, Tour Fiat, Cedex n° 1, F-92080 Paris — La Défense; tél. (1) 796 2424.

Le mobilier de bureau des vingt prochaines années

Ouverture

Le Ministère français de la Culture appelle les architectes, archi-

tectes d'intérieur, designers et plasticiens du monde entier à participer à un concours international pour la création de nouveaux meubles de bureau. Les lauréats sont assurés de bénéficier d'importantes commandes publiques de l'Etat français, suivies de marchés privés.

Les concurrents sont appelés à traiter l'ensemble des fonctions du travail de bureau: plan de travail, rangement, classement et assise. Cet équipement doit pouvoir s'adapter à des situations diverses tenant à l'échelonnement des statuts des utilisateurs (de la secrétaire au directeur), à la nature des espaces (cloisonnés ou libres) et à l'usage grandissant de l'électronique de bureau. Une attention particulière sera prêtée aux fonctions d'éclairage et de réception du public (accueil, assise, agrément, décor floral et autre).

Ce concours se déroulera en deux parties:

- Un concours d'idées (juin 1982-décembre 1982).
- La réalisation des prototypes par les dix lauréats, associés aux industriels.

Le jugement sera confié à un jury international composé de personnalités françaises, italiennes, américaine, japonaise, finlandaise, autrichienne et britannique.

Le concours est ouvert aux concepteurs de toute nationalité, individuellement ou en équipe. Pas de formalités d'inscription!

Calendrier

Phase 1:

3 juin 1982: lancement du concours; 15 septembre 1982: date limite d'envoi des questions aux organisateurs; 18 octobre 1982: date limite d'envoi des réponses par les organisateurs; 29 décembre 1982 (à 17 h.): date limite de réception des projets; 5-15 janvier 1983: réunion du jury; 31 janvier 1983: publication des résultats.

Phase 2:

31 janvier-30 décembre 1983: réalisation des prototypes; 5-15 janvier 1984: réunion finale du jury; 1^{er} avril 1984: publication des résultats; janvier-avril 1984: exposition au Musée des Arts décoratifs.

A l'issue de la première phase, dix lauréats, au maximum, seront désignés par le jury. Ils bénéficieront de prix dont le montant total s'élève à 400 000 francs français.

Au terme de la deuxième phase, cinq lauréats, au maximum, seront désignés par le jury. Ils obtiendront les premiers marchés d'un montant global de 30 millions de francs français.

Exposition et publication

Une exposition montrant l'ensemble des projets reçus, ainsi que les prototypes réalisés, sera organisée au Musée des Arts décoratifs à Paris, autour d'une perspective historique: «Le bureau de 1900 à 2000». Des ensembles de bureaux typiques de

chaque époque seront reconstitués et mis en scène.

Un livre bilan sur le mobilier de bureau sera édité, le jury désignera les projets qui y seront publiés.

Programme

Le règlement-programme peut être demandé à l'adresse suivante: «Concours mobilier», commissariat général du concours, Pavillon de Marsan, rue de Rivoli 107, F-75001 Paris, tél. (1) 260 32 14, ou au secrétariat général de l'UIA, rue Raynouard 51, F-75016 Paris.

Lettre ouverte

Aménagement des terrains de l'ancien Palais des Expositions à Genève

Dans notre numéro 14 du 8 juillet 1982, nous avions fait une large place au projet ayant obtenu le premier prix de l'un des plus importants concours d'architecture et d'urbanisme organisés ces dernières années en Suisse romande: l'aménagement de l'emplacement de l'ancien Palais des Expositions de Genève. Nous le savions: tant ce concours que ses résultats avaient suscité des critiques, se situant dans le droit fil des réflexions du groupe d'architectes genevois soucieux de la refonte de la norme SIA 152 (voir ce numéro et le précédent). Afin de situer le cadre de ce concours et ses modalités, nous avions consacré une longue introduction au mécanisme du jugement. Notre secret espoir était d'ouvrir un débat où seraient mis en évidence les points de vue exprimés à l'occasion de ce concours. Voici une première contribution, que nous adresse le professeur Jean-Marc Lamunière, du département d'architecture de l'EPFL. Posant la question de la suite donnée aux concours, elle ne manquera pas d'inciter à une réflexion bienvenue dans la perspective d'une révision de leurs modalités.

Rédaction

Permettez-moi de vous féliciter d'avoir si bien publié, à propos du concours pour l'aménagement des terrains de l'ancien Palais des Expositions, à Genève, le projet qui a reçu le premier prix. Je connais personnellement leurs auteurs et étais si heureux de voir enfin récompensés les efforts qu'ils consacrent depuis des années à des projets dont la précieuse présence dans les concours légitime la démarche de ceux qui croient encore y trouver des possibilités de s'exprimer avec la liberté et la pertinence architecturales désirées.

A part les attributions justifiées à Francesco, Paux et Vicari à Genève, Botta à Fribourg, nous savons malheureusement aujourd'hui que les jugements de concours romands témoignent pour la plupart d'une pusillanimité redoutable et que lorsqu'ils s'en écartent, comme cela a été le cas à Genève pour MM. Meste-